

# SE RASSEMBLER POUR GAGNER

## LE SNICS

### Exigeant et déterminé

Depuis sa création en 1993, vous avez fait du SNICS l'organisation majoritaire chez les infirmier.ères de l'Education nationale.

Voter pour le SNICS c'est réaffirmer avec détermination le choix d'un **syndicat professionnel** pour :

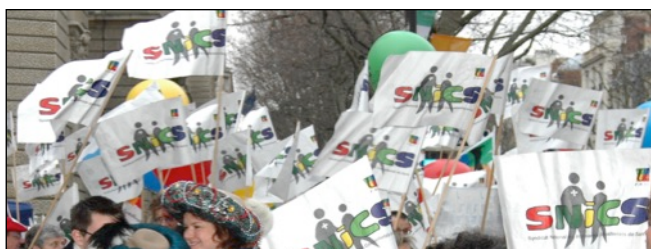
- ✓ améliorer le service rendu aux élèves et étudiant.es et favoriser leur réussite scolaire,
- ✓ émanciper notre profession
- ✓ faire évoluer nos carrières

Le SNICS met en œuvre ses mandats et vous en rend compte régulièrement, que ce soit dans les publications nationales ou académiques.

Ces élections professionnelles sont un enjeu collectif **important** pour garantir nos missions et notre maintien à l'Education nationale au sein des équipes pédagogiques et éducatives. Elles sont aussi, l'assurance de voir pris en compte les intérêts professionnels et personnels de chacun.e avec **des élu.es garanties de la transparence et de l'équité.**

A l'écoute, fort.es de leur expérience, les élu.es du SNICS s'engagent, dans un réseau syndical présent dans toutes les académies, à représenter la profession et à **défendre chacun sans discrimination** et dans le respect des règles :

- ✓ respect des droits de chacun
- ✓ refus de l'arbitraire et des critères subjectifs
- ✓ soutien & défense en cas de difficulté
- ✓ garantie d'une information objective en direction de tous.tes les collègues, syndiqué.es ou non



**Le SNICS se mobilise et vous mobilise !**



## HISTORIQUE

### Les nombreux combats du SNICS ont permis d'obtenir\*:

\*: liste non exhaustive

- L'universitarisation de nos études (LMD)
- L'obtention de la catégorie A
- L'inscription dans la loi de nos compétences infirmières pour la délivrance de la contraception d'urgence, le renouvellement des contraceptifs oraux
- L'administration de médicaments sans prescription par les infirmières de l'EN
- La reprise des services infirmiers lors de la titularisation
- Un emploi du temps lié à la présence des élèves, réparti sur 36 semaines
- La réduction des nuits d'astreinte (3 au lieu de 5)
- La création de 1800 postes infirmiers
- Une évaluation professionnelle excluant les critères subjectifs de performances et de rentabilité
- Une circulaire de missions en 2015, à la hauteur des besoins des élèves et de nos compétences : spécificité d'exercice, autonomie professionnelle, consultation infirmière, conseil technique auprès des chefs d'établissement, participation et expertise à la définition et à la conception des politiques de santé (CESC, PES, éducation à la santé)
- Un arrêté en 2015 relatif à la périodicité et au contenu de la visite médicale de la sixième année et du bilan infirmier de la douzième année, clarifiant le rôle et les missions de chaque professionnel
- La responsabilité pleine et entière d'un bilan de santé nous a été confiée, une première et un pas géant pour toute la profession !

# INFIRMIERE

Pour une profession libre & émancipée obtenons :

- Le respect de nos missions dans toutes les académies, sous la responsabilité du Ministre de l'Education nationale, garantissant ainsi à tous les élèves et étudiant.e.s, l'accueil, l'écoute, l'accompagnement, le conseil et l'orientation par un.e infirmier.ère conseiller.ère de santé
- La garantie de poursuivre le développement de notre autonomie professionnelle pour des soins infirmiers adaptés, émancipés d'une vision trop réductrice de nos compétences
- L'abrogation de l'ordre national infirmier
- Le maintien de notre place au cœur de l'équipe pédagogique et éducative sous la hiérarchie administrative des chefs d'établissement
- La reconnaissance du DE comme une véritable licence et non seulement un grade
- La reconnaissance de la spécificité d'exercice à l'Education nationale comme une spécialité
- L'obtention d'une formation universitaire validée par un diplôme de Master 2 au sein des Ecoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE)
- Une équivalence du niveau Master par la VAE pour les infirmier.ères en exercice
- Une véritable formation continue et la mise en place du DPC (développement professionnel continu)



UN SYNDICAT  
INFIRMIER

Un syndicalisme de débat, de proposition et d'action

Voter pour le SNiCS c'est choisir l'unité, l'action et poursuivre la construction d'une identité professionnelle qui rende chacun acteur de son avenir.

**C'est avec vous que le SNiCS défend la profession d'Infirmier.ère Conseiller.ère de Santé !**

**VOTONS SNiCS-FSU pour mieux nous faire entendre et prendre notre avenir en main.**

# CARRIERES & REMUNERATIONS

**Le SNiCS continuera à défendre**

- Une évolution de la grille indiciaire en A type
- Un régime indemnitaire identique et revalorisé quel que soit le lieu d'exercice y compris en internat
- Des créations massives de postes pour répondre aux besoins en santé des élèves et étudiant.es
- Des remboursements des frais de déplacements à la hauteur des besoins
- L'amélioration de nos droits en matière de retraites, salaires, protection sociale, droits des femmes...
- La prise en compte de la pénibilité dans la carrière des infirmier.ères: 1 année pour 5 ans effectués « au lit du malade » et le maintien du bénéfice du service actif.
- L'intégration et la titularisation des contractuel.les par l'organisation d'un concours spécifique ainsi que l'amélioration de leur rémunération
- Le maintien du temps de travail sur 36 semaines et des 10% à l'initiative de l'infirmier.ère

et plus encore...

Du 29 novembre au 06 décembre :

votez

**SNiCS-FSU !**

**Avec la force de la FSU, pour un véritable service public de l'Education**



Première fédération à l'Education nationale, la FSU est une force incontournable et incontestable pour notre ministère de tutelle. Le SNiCS est un des syndicats professionnels nationaux cofondateurs de la FSU